

Procès-verbal séance du 09 avril 2024

Date de convocation : 26/03/2024

Date d'affichage : 26/03/2024

Le neuf avril deux mil vingt quatre, à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno RUSSEIL, Maire.

Etaient également présents : M. RUSSEIL, Mme GAUTHERIN C., M. ROGER, Mme HEBERT-GOYER, M. BOUCE

M. Florent ROGER est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1° : Approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 :

Rapporteur : le Maire & C. Gautherin

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 pour lequel la commission Finances réunie le 03/04/2024 a émis un avis favorable.

Le compte de gestion 2023 du trésorier principal fait apparaître les résultats de l'exercice 2023 tels qu'indiqués dans le tableau récapitulatif ci-joint.

Il doit être vérifié que ces résultats sont conformes à ceux figurant dans le compte administratif 2023, qui est présenté. Les écritures comptables enregistrées dans le compte de gestion 2023 sont concordantes avec celles du compte administratif 2023.

Résultats budgétaires de l'exercice

22900 - ESQUAY-SUR-SEULLES		Exercice 2023		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	152 550,00	664 318,49	816 868,49	
Titres de recette émis (b)	28 096,25	270 462,22	298 558,47	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	28 096,25	270 462,22	298 558,47	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	152 550,00	664 318,49	816 868,49	
Mandats émis (f)	21 273,59	161 990,10	183 263,69	
Annulations de mandats (g)		71,00	71,00	
Depenses nettes (h = f - g)	21 273,59	161 919,30	183 191,89	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
{d - h} Excédent	6 822,66	108 543,92	115 366,58	
{h - d} Déficit				

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

2900 - ESQUAY-SUR-SEULLES		Exercice 2023			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	30 622,49		6 822,66		45 445,15
Fonctionnement	407 004,00	1 377,51	108 543,92		514 170,41
TOTAL I	445 626,49	1 377,51	115 366,58		559 615,56
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services A caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	445 626,49	1 377,51	115 366,58		559 615,56

Les résultats de l'exercice 2023 sont bien conformes aux écritures du compte de gestion 2023.

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour :

- approuver le compte administratif 2023 (M. le Maire ne participe pas au vote et se retire au moment du vote), Mme Gautherin, doyenne de l'assemblée assure la présidence, pour l'exécution de ce vote.

Votants : 04

Pour : 04 voix

- approuver le compte de gestion 2023 dressé par le Trésorier Principal, pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Votants : 05

Pour : 05 voix

2° - : Délibération affectation des résultats 2023 :

Rapporteur : le Maire & C. Gautherin

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	514 170,41
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (270 462,22 - 161 918,30)	108 543,92
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	405 626,49
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	45 445,15
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (28 096,25 - 21 273,59)	6 822,66
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	38 622,49
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 129 000,00)	-129 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-83 554,85

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	83 554,85
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	430 615,56

Votants : 05 Pour : 05 voix

3° - Délibération et vote du budget primitif 2024 :

Rapporteur : le Maire & C. Gautherin

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Considérant ce qui suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 700 122 € tant en dépenses qu'en recettes

Section d'investissement équilibrée à 204 050,00 € tant en dépenses qu'en recettes

Les budgets primitifs 2024 viennent d'être soumis à votre examen.

Le conseil municipal est appelé à :

- Approuver le budget primitif 2024 du budget principal de la commune d'Esquay-sur-Seulles,
- Voter les deux sections de ce budget par chapitre conformément aux maquettes budgétaires,
- Autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

Votants : 05

Pour : 05 voix

Le budget primitif 2024 est approuvé à l'unanimité.

4° - Délibération vote des taux des contributions directes 2023:

Rapporteurs : le Maire et C. Gautherin

M. le Maire propose au conseil municipal de valider les taux des contributions directes 2024 proposés :

Taxe foncière non bâtie : 29,29% Taxe foncière bâtie 42.05 % Taxe Habitation 10.85 %

Votants :05

Pour : 05 voix

Les taux de contributions directes 2024 sont adoptés à l'unanimité.

5° - Délibération vote des subventions aux associations 2024 :

Rapporteur : le Maire et C. Gautherin

Sur proposition de M. le Maire les subventions suivantes sont votées à l'unanimité (05 voix Pour) :

Association des anciens combattants : 50 €

Resto du Cœur : 300 €

ADES : 300 € (Mme Marie Hébert-Goyer ne prend pas part au vote de cette subvention)

Secours Populaire : 150 €

Activités et Voyages des jeunes : 1 800 €

Groupe ornithologique : 50 €

Donneurs de sang : 150 €

Comité de jumelage : 200 €

ADMR : 150 € - 6 voix Pour

Comité départemental ligue contre le cancer : 200 €

Ferme Culturelle du Bessin : 600€

Coopérative scolaire école Esquay s/S. : 200 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Bruno RUSSEIL

